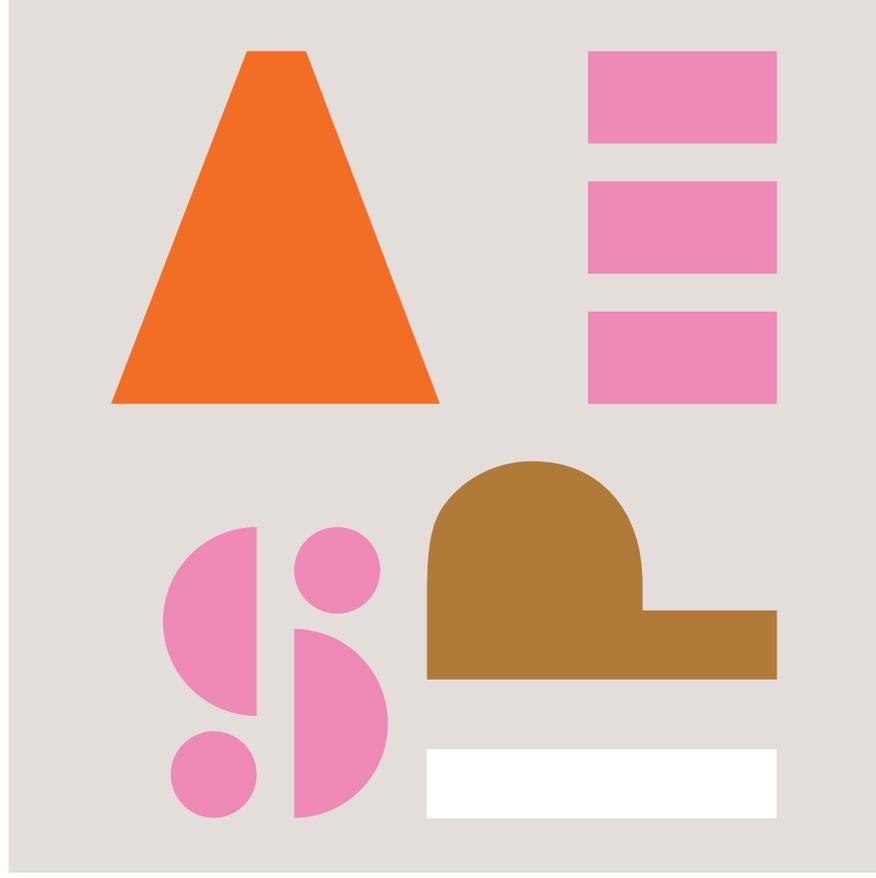


2025-2026



ASIPE'INFO

Table des matières

01

L'ASIPE, qu'est-ce que c'est ?

02

Mot du Président
(législature 2021–2026)

03

Transports scolaires et transports publics

3.1. Pour les élèves des communes de l'ASIPE (1H – 11H)

3.2 Pour les élèves du secondaire des communes de Valbroye, Villarzel, Henniez et Champtauraz

3.3 Bus Pyjama

3.4 Pour les élèves de classe de raccordement

3.5 Charte des transports scolaires & gestion des incivilités

04

Devoirs surveillés

05

Restaurants scolaires

5.1 « La Détente » pour les élèves du secondaire

5.2 « Le Gran'Bosset » pour les élèves de 7H et 8H de Granges

06

Unités d'accueil pour écoliers (1H à 8H)

6.1. Informations et inscriptions

6.2 Ouverture durant les vacances scolaires

07

Sports facultatifs

08

Bibliothèques

09

Dépistage annuel de la carie dentaire

9.1. Dépistage dentaire pour tous les élèves (1H à 11H)

9.2. Prophylaxie

9.3. Refus des parents / Attestation de suivi

10

L'arbre des 7 ans

11

Conseil d'établissement – Représentants des parents d'élèves

12

Liste des contacts et liens utiles

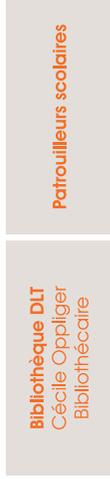
L'ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs) a été créée le 1^{er} janvier 2001 par les six communes associées que sont **Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Grandcour, Missy, Payerne et Trey**. Au 1^{er} janvier 2024, les communes de **Valbroye, Henniez et Villarzel** ont rejoint l'ASIPE.

L'Association Scolaire Intercommunale fonctionne comme une commune, mais possède ses propres statuts.

L'ASIPE est en charge de mettre à disposition des établissements les infrastructures scolaires, telles que les salles de classe ou les salles de gymnastique. Elle est également en charge des UAPE (unité d'accueil pour écoliers), du transport des enfants, du financement des camps et des courses d'école, ainsi que des activités culturelles et de préventions.

L'ASIPE, qu'est-ce que c'est ?

01



Direction élargie

Organigramme de l'ASPIE
Législature 2021-2026
Etat au 25 juillet 2025

Chers Parents,

Alors que nous entamons la dernière année de la législature, le comité de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) poursuit son engagement pour préparer l'avenir de nos infrastructures scolaires et garantir un cadre d'enseignement de qualité à tous les enfants de notre région.

L'année 2025 verra l'ouverture du nouveau bâtiment de la Promenade du Parc, qui accueillera les élèves du secondaire. Le projet de nouveau collège à Corcelles-près-Payerne progresse également, et nous espérons pouvoir lancer les travaux dans les meilleurs délais. Par ailleurs, grâce à la volonté d'augmenter le plafond d'endettement à 90 millions de francs, nous serons en mesure d'envisager une nouvelle construction sur le site de la DLT, afin de répondre durablement à la croissance des effectifs et aux besoins pédagogiques.

L'intégration des communes de Villarzel, Henniez et Valbroye continue de se dérouler dans d'excellentes conditions. Cette collaboration désormais bien ancrée renforce notre capacité à agir de manière cohérente, efficace et coordonnée.

Les projets sont nombreux, et le comité reste pleinement mobilisé au service des élèves de notre belle région. À travers ces quelques lignes, je tiens aussi, au nom du comité, à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'ASIPE pour leur professionnalisme et leur engagement au quotidien.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, et vous invite à prendre connaissance des formulaires à remplir et à retourner, afin que la prochaine rentrée scolaire se déroule dans les meilleures conditions.

Nicolas Schmid, Président

Transports scolaires et transports publics

OR

3.1. Pour les élèves des communes de l'ASIPE (1H – 11H)

Un transport est prévu pour tous les enfants se rendant dans une école hors de leur localité de domicile.

Le lieu d'enclassement est défini par l'Etablissement scolaire et un courrier vous a été transmis dans le courant du mois de juin dernier pour vous en informer.

Etablissement Primaire de Payerne – Corcelles et environs

Collèges de Grandcour, Corcelles et Payerne

Les élèves de la 1P à la 8P qui sont enclassés hors de leur localité de domicile sont transportés par HelvéCie**.

Les élèves de la 1P à la 8P qui sont enclassés dans leur localité de domicile se rendent à l'école par leurs propres moyens.

Etablissement Primaire de Payerne – Granges et environs

Collège de Payerne (Les Rammes)

Les élèves de la 1P à la 8P qui sont enclassés hors de leur localité de domicile sont transportés par HelvéCie**.

Les élèves de la 1P à la 8P Payernois se rendent à l'école par leurs propres moyens.

Collèges de Valbroye et de Combremont-le-Grand

Les élèves de la 1P à la 4P qui sont enclassés hors de leur localité de domicile sont transportés par HelvéCie**.

Les élèves de la 5P à la 8P qui sont enclassés hors de leur localité de domicile sont transportés par CarPostal*, pour autant qu'il y ait une ligne de transports publics. Si ce n'est pas le cas, un transport HelvéCie** sera organisé.

Les élèves de la 1P à la 8P qui sont enclassés dans leur localité de domicile se rendent à l'école par leurs propres moyens.

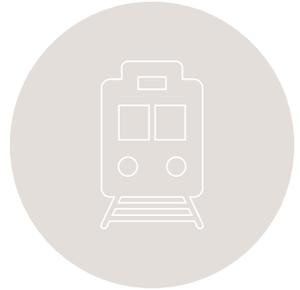


Etablissement Secondaire de Payerne et environs

Collèges de Payerne (site de la Promenade)

Les élèves de la 9S à la 11S qui sont enclassés hors de leur localité de domicile sont transportés par les CFP*, CarPostal* ou les TPF*, pour autant qu'il y ait une ligne de transports publics. Si ce n'est pas le cas, un transport HelvéCie** sera organisé.

Les élèves de la 9S à la 11S Payernois se rendent à l'école par leurs propres moyens.



Les abonnements (CFP*, CarPostal* ou TPF*) sont pris en charge financièrement et commandés par l'ASIPE. Si votre enfant est déjà en possession d'une carte SwissPass, l'abonnement y sera chargé automatiquement dans le courant du mois d'août. Il n'y a rien à faire de votre côté.

Les élèves ayant besoin d'une nouvelle carte SwissPass (principalement les nouveaux 5P de Valbroye et les nouveaux 9S de Payerne) sont avisés par courrier dans le courant du mois de juin précédent afin de fournir une photo passeport et remplir un formulaire.

Les élèves transportés par les CFP*, CarPostal* ou les TPF* sont priés de se référer aux horaires officiels des transports publics.

Les élèves transportés par HelvéCie** recevront les horaires directement par courrier dans le courant de l'été. Ces derniers sont également consultables sur le site internet de l'ASIPE.

*CarPostal/CFP/TPF : transports publics (lignes régionales)

**HelvéCie : transport scolaire privé organisé par l'ASIPE

Vous trouverez des informations sous :

www.asipe-broye.ch/transports/organisation



3.2 Pour les élèves du secondaire des communes de Valbroye, Villarzel, Henniez et Champtauroz

Domicile à Seigneux et Henniez : en CarPostal jusqu'à la gare de Granges, **sauf l'aller l'après-midi en bus HelvéCie**. Ensuite en train CFF pour l'aller et le retour « Granges-Payerne ».

HelvéCie – Départ pour Payerne :

13h04 Seigneux

13h07 Henniez

13h11 Gare de Granges (arrivée)

Domicile à Villarzel, Cerniaz et Villars-Bramard : en CarPostal, **sauf le retour à midi des lundis, mardis, jeudis et vendredis : bus scolaire de la compagnie « Jean-Louis Novabus » départ du Casino stand sur le site de la Promenade**, selon les horaires ci-dessous :

Départ pour domicile :

11h50 Payerne – site de la Promenade

12h10 Villarzel – village (arrivée)

12h12 Villarzel – Planche-Perte (arrivée)

12h14 Cerniaz (arrivée)

12h17 Villars-Bramard (arrivée)

Domicile à Combremont-le-Petit : en CarPostal, **sauf le retour à midi tous les jours : bus scolaire de la compagnie « Jean-Louis Novabus » départ du Casino stand sur le site de la Promenade**, selon les horaires ci-dessous.

Domicile à Champtauroz : en TPF jusqu'à Estavayer-le-Lac puis en train CFF jusqu'à Payerne, **sauf le retour à midi tous les jours : bus scolaire de la compagnie « Jean-Louis Novabus » départ du Casino stand sur le site de la Promenade**, selon les horaires ci-dessous :

Départ pour domicile :

11h50 Payerne – site de la Promenade

12h10 Champtauroz (arrivée)

12h15 Combremont-le-Petit (arrivée)

3.3 Bus Pyjama

Un bus HelvéCie est à disposition des élèves qui finissent à 16h55 (période supplémentaire) et qui habitent dans les villages alentours de Payerne qui ne sont pas desservis par les transports publics. Il part de la Place des Tireurs et ramène les enfants à leur domicile.



3.4 Pour les élèves de classe de rattachement

Les élèves du secondaire en classe de rattachement domiciliés dans les communes membres de l'ASIPE bénéficient d'un titre de transport payé par l'ASIPE. L'abonnement sera chargé automatiquement sur la carte SwissPass déjà en leur possession.

Les élèves provenant d'une autre aire de recrutement peuvent s'adresser à leur commune de domicile pour une éventuelle prise en charge (selon les règles propres à chaque commune).

3.5 Charte des transports scolaires & gestion des incivilités



Charte des transports scolaires de l'ASIPE

Afin de pouvoir garantir une sécurité lors des transports scolaires, certaines règles doivent absolument être appliquées.

HelvéCie s'engage avec ses conducteurs à :

- Sensibiliser et faire appliquer les règles à respecter durant les trajets pour la sécurité de tous ;
- Avoir un comportement adéquat à l'égard des parents, des élèves et des institutions ;
- Instaurer un climat de confiance réciproque avec les enfants ;
- Vérifier systématiquement le port de la ceinture à bord de son bus avant chaque départ à l'aide du système électronique embarqué ;
- Informer immédiatement la direction de l'ASIPE en cas de problème survenu dans un bus ;
- Vérifier à la fin de chaque tournée à l'intérieur du bus pour s'assurer qu'aucun enfant ou objet ne soient restés dans le véhicule.

Nous demandons aux élèves de :

- Respecter le conducteur, les autres élèves et appliquer les règles de sécurité à bord et pendant les trajets scolaires ;
- Ne pas crier, rester calme et n'avoir aucune violence verbale et/ou physique lors des transports ;
- Attendre à l'arrêt de bus avec une distance de sécurité d'au minimum un mètre des bus ;
- Ne pas bousculer ses camarades lors de la montée et de la descente du véhicule ;
- S'attacher dès que l'élève est assis à l'aide de la ceinture de sécurité et ce jusqu'à l'arrêt complet du bus ;
- Ne pas détériorer de façon volontaire l'intérieur des bus, les détériorations constatées et avérées seront à la charge des parents ;
- Ne pas utiliser de téléphone portable, de montre connectée ou de tablette durant les trajets ;
- Ne pas embarquer dans le bus avec une trottinette ou autre véhicule à roues ;

Nous sollicitons les parents et les sensibilisons à :

- Communiquer avec le transporteur, au moyen de l'adresse email et de la hotline mis à leur disposition : ASIPE@helvecie.ch / hotline téléphonique : 079 581 22 39 ;
- Sensibiliser et parler avec leurs enfants des différentes règles et consignes de sécurité ;
- Nous prévenir immédiatement en cas de problèmes.

En cas d'indiscipline, ou de manquement grave à la sécurité, le règlement intercommunal sur les transports scolaires de l'ASIPE sera appliqué, pouvant entraîner jusqu'à l'expulsion du bus scolaire pour une durée maximum de deux semaines.

Payerne, le 23 mars 2023

HELVECIE SA

Responsable Opérations VD/FR

Samir PLISSON

Au nom du Comité de direction :

Le Président :

Le Directeur :

Nicolas Schmid

Alain Lunardi

Devoirs surveillés

Cette prestation s'adresse aux élèves de la 3H à la 11H, ainsi qu'aux élèves des classes de raccordement (RAC).

La séance de devoirs surveillés est facturée CHF 4.- TTC. Les frais administratifs annuels pour l'inscription sont facturés CHF 14.- TTC, même en cas d'annulation précoce. Une facture semestrielle vous parviendra en début de semestre. En cas de non-paiement, l'inscription devient caduque.

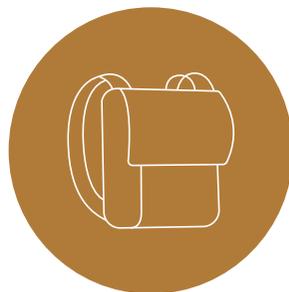
L'objectif est d'offrir un lieu calme et propice au travail individuel des devoirs. Les surveillants ont la responsabilité de garantir ces conditions et d'apporter une aide. L'ASIPE ne peut toutefois en aucun cas être tenue responsable des résultats scolaires de l'enfant, les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou à du soutien scolaire.

Dès la rentrée scolaire, l'inscription se fait annuellement via MonPortail <https://asipe.monportail.ch> sous « MesDevoirs ». **Le formulaire d'inscription n'existe plus.** Cependant, vous avez la possibilité, à la fin du 1er semestre, de résilier votre contrat en ligne si vous ne souhaitez pas poursuivre au 2e semestre. Une confirmation écrite sera envoyée aux parents pour validation de l'inscription. Si aucun changement n'est demandé par les parents durant les 3 premières semaines de fréquentation, aucun montant ne sera remboursé en cas de non-participation aux devoirs surveillés. Cependant, il est obligatoire d'excuser votre enfant s'il ne peut pas se présenter à une séance. Il est possible de le faire via MonPortail <https://asipe.monportail.ch> sous « Gérer l'agenda ».



Pour Payerne DLT :

- Pour les élèves de 3H à 6H de 15h20 à 16h20, les lundis, mardis et jeudis
- Pour les élèves de 7H à 11H de 16h20 à 17h20, les lundis, mardis et jeudis
- au collège de la DLT, à la salle 088



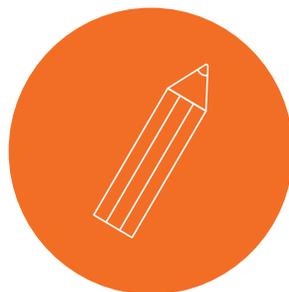
Pour Payerne Rammes :

- Pour les élèves de 3H à 6H de 15h30 à 16h15, les lundis, mardis et jeudis
- Pour les élèves de 7H à 11H de 16h30 à 17h15, les lundis, mardis et jeudis
- dans les classes du collège qui vous seront communiquées à la rentrée



Pour Valbroye :

- Pour les élèves de 3H à 4H de 15h40 à 16h25, les lundis et mardis
- Pour les élèves de 5H à 6H de 15h40 à 16h25, les lundis, mardis et jeudis
- Pour les élèves de 7H et 8H de 16h30 à 17h15, les lundis, mardis et jeudis
- dans les classes du collège qui vous seront communiquées à la rentrée



Restaurants scolaires

05

5.1 « La Détente » pour les élèves du secondaire

Le restaurant scolaire « La Détente » se trouve sur le site de la Promenade et accueille vos enfants scolarisés de la 9S à la 11S, ainsi qu'au RAC, les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur le temps de midi. Vous trouverez de plus amples informations dans le règlement ci-dessous.

Cet accueil est ouvert tous les jours de 11h30 à 14h00, sauf le mercredi. Il est possible de consommer un repas au prix de CHF 12.- ou d'apporter son pique-nique (La Détente ou la salle polyvalente de la Promenade, à définir selon le nombre d'élèves inscrits).

Afin de bénéficier de cet espace pour consommer un pique-nique, l'inscription sur MaCantine est également nécessaire.



Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme « MonPortail ». Vous pourrez inscrire vos enfants pour la période scolaire 2025/2026 dès le 30 juillet 2025. Vous y accéderez sur le lien ci-dessous.

<https://asipe.monportail.ch>



Les parents qui possèdent déjà un identifiant de l'année dernière n'ont pas besoin d'en créer un nouveau lors de l'inscription de leur(s) enfant(s). Toutefois la création d'un nouveau contrat est nécessaire.

Les élèves de 1H à 8H enclassés à Payerne, Corcelles-près-Payerne et Grandcour, ainsi que les élèves de 1H à 6H enclassés à Valbroye et à Combremont-le-Grand ont la possibilité de manger dans une unité d'accueil s'ils sont inscrits (voir ci-après).

Vous trouverez le règlement sous :

www.asipe-broye.ch/parascolaire/restaurant-scolaire-la-detente



5.2 « Le Gran'Bosset » pour les élèves de 7H et 8H de Granges

Le Gran'Bosset accueillait les élèves de 7H et 8H scolarisés à Valbroye les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur le temps de midi.



Dès la rentrée d'août 2025, les prestations du Gran'Bosset sont reprises par l'UAPE Le P'tit Bosset. Les inscriptions se font via le portail du réseau ARAJ Broye.

<https://www.asipe-broye.ch/parascolaire/uape/>

Unités d'accueil pour écoliers (7H à 8H)

Les UAPE font partie du réseau de l'ARAJ Broye (Association du réseau d'accueil de jour) qui s'occupe de récolter les données financières, d'élaborer les contrats et de facturer les prestations. Le coût est établi en fonction du revenu des parents.

Les 5 UAPE sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30, en dehors des horaires d'école.

Nos cinq UAPE dans le périmètre de l'ASIPE :

UAPE Croc'Bonheur
Rue à Thomas 9
1530 Payerne
026 660 08 50

UAPE Le P'tit Château
Route du Vully 9
1543 Grandcour
079 829 71 70

UAPE Croc'Banquise
Rue du Collège 5
1562 Corcelles/Payerne
026 662 67 96

UAPE Croc'Odile
Rue des Vernes 21
1530 Payerne
026 662 67 95

UAPE Le P'tit Bosset
Sentier Sous-Bosset 2
1523 Granges-près-Marnand
026 662 67 97



6.1. Informations et inscriptions

Les demandes de renseignements doivent se faire à :

ASIPE
Direction générale UAPE
Rue Derrière la Tour 6
CP 157
1530 Payerne

Mme Corinne Magne
Directrice
026 662 68 00
parascolaire@asipe-broye.ch

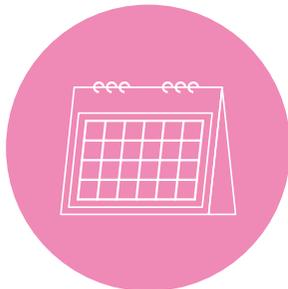
Les inscriptions sont à faire via les liens suivants :

www.asipe-broye.ch/parascolaire/uape



ou sur :

www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour/



6.2 Ouverture durant les vacances scolaires

Depuis début 2024, l'UAPE située dans le nouveau collège des Rammes à Payerne est ouverte durant 7 semaines de vacances pour les élèves fréquentant déjà une des 5 UAPE hors vacances.

Les sports facultatifs permettent aux élèves d'élargir leur champ d'apprentissage en pratiquant et en découvrant de nouvelles activités physiques.

Toutes les informations concernant les sports et activités proposés seront transmises en début d'année scolaire via l'établissement.

Nous restons ouverts à toutes demandes d'élèves qui souhaiteraient découvrir un nouveau sport et seront très heureux de mettre en place de nouveaux projets sportifs.

Des informations sont disponibles sous : www.asipe-broye.ch/scolaire

Les inscriptions se font en ligne via MonPortail <https://asipe.monportail.ch> sous « Prestations scolaires »



Sports facultatifs

07

Bibliothèques

08

À la fois publiques et scolaires, les Bibliothèques Derrière-la-Tour à Payerne et de Vallbroye à Granges-Marnand mettent à votre disposition plus de 25'000 et 8'000 documents (romans, documentaires, albums, bandes dessinées, mangas, livres-jeux, revues, DVD, etc.). Les deux bibliothèques de l'ASIPE organisent également des lectures, des rencontres et des événements culturels pour petits et grands.

L'accès aux bibliothèques et à la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous·tes. Pour les élèves, le prêt des documents est complètement gratuit. Des visites sont, de plus, prévues d'entente avec les enseignants·tes pour permettre aux classes d'écouter des histoires et participer à des animations en bibliothèque.

Pour plus d'informations sur nos activités, rendez-vous dans les bibliothèques de Payerne ou Granges-Marnand, où nous répondons à toutes vos questions avec joie, ou sur nos pages Internet, accessibles via les QR codes ci-dessous :

Bibliothèque Derrière-la-Tour à Payerne



[www.asipe-broye.ch/bibliotheques/
bibliotheque-de-payerne/informations-
pratiques-payerne/](http://www.asipe-broye.ch/bibliotheques/bibliotheque-de-payerne/informations-pratiques-payerne/)

Horaire d'ouverture publique

Mardi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 14h00 - 18h00
Jeudi : 14h00 - 18h00
Vendredi : 15h00 - 19h00
Samedi : 9h00 - 12h00

Personne de contact

Cécile Oppliger – Bibliothécaire responsable
cecile.oppliger@asipe-broye.ch



Bibliothèque de Valbroye à Granges-Marnand



[www.asipe-broye.ch/bibliotheques/
bibliotheque-de-valbroye/informations-
pratiques-valbroye/](http://www.asipe-broye.ch/bibliotheques/bibliotheque-de-valbroye/informations-pratiques-valbroye/)

Horaire d'ouverture publique

Mardi : 15h00 - 18h30

Mercredi : 15h00 - 18h30

Personne de contact

Sylviane Bonnet – Bibliothécaire
sylviane.bonnet@asipe-broye.ch



Selon le Règlement du 1^{er} septembre 2015 concernant la médecine dentaire scolaire et les dépistages dentaires, le médecin scolaire procède chaque année à un examen de la dentition de tous les enfants. Dans les établissements relevant de l'ASIPE, cet examen est gratuit et se déroule au cours de l'année scolaire.

09

Dépistage annuel de la carie dentaire

9.1. Dépistage dentaire pour tous les élèves (1H à 11H)

Votre enfant sera convoqué durant l'année scolaire à un dépistage chez notre dentiste-scolaire.

9.2. Prophylaxie

La **prophylaxie dentaire** est destinée aux élèves de la 1P, 2P, 4P et 6P. Les soins précoces et conseils personnalisés permettront d'éviter le développement de pathologies touchant la gencive ou la dent.

Plus d'informations vous seront transmises au cours de l'année scolaire.



9.3. Refus des parents / Attestation de suivi

Selon l'article 9 du règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire), les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du dépistage sont priés de faire remplir l'attestation ci-jointe, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.

Cette attestation est à déposer sur le site internet de l'ASIPE :

www.asipe-broye.ch/scolaire



Au plus tard le 26 septembre 2025

Nos 3 établissements collaborent avec le cabinet Dentalys pour les élèves du primaire et secondaire de Payerne, et avec le cabinet PanaDent pour les élèves du primaire de Granges-Marnand.



Attestation à déposer sur le site internet de l'ASIPE au plus tard le 26 septembre 2025, passé ce délai, votre enfant participera au dépistage dentaire scolaire

Le médecin-dentiste soussigné atteste que :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de classe : _____

Est actuellement suivi-e.

Date : _____

Timbre et signature du médecin-dentiste

Attestation de suivi



Page à détacher et à retourner

Tous les enfants de 7 ans ont l'occasion de planter « leur arbre des 7 ans ».

Pour les élèves de **Missy, Grandcour et Chevroux**, c'est à tour de rôle que l'une des trois communes organise cette journée dans la forêt.

Pour les enfants de **Valbroye, Corcelles-près-Payerne, Henniez et Villarzel**, chaque commune organise une plantation sur son territoire.

Pour les enfants de **Payerne et de Trey**, c'est la commune de Payerne qui organise la plantation.

La date à retenir pour tous les établissements est :

Le samedi 1^{er} novembre 2025

De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

10

Conseil d'établissement – Représentants des parents d'élèves



Qui sommes-nous ?

Daphnée Godel, Payerne, maman d'un enfant, maman au foyer
079 768 48 69 | daphnee.godel@gmail.com

Alexandre Liechti, Chevroux, papa de 3 enfants, chef d'entreprise
079 680 75 39 | alexandre.liechti@gmail.com

Isabelle Thierrin, Payerne, maman de 2 enfants, maman de jour
079 621 04 38 | isabelle_thierrin@hotmail.fr

Conseil d'établissement : www.asipe-broye.ch/autorites/conseil-detablissement



Nous trois avons été élus délégués des parents lors de l'assemblée du Conseil d'établissement le 10 novembre 2021 et ceci pour une durée de 5 ans. Nous sommes heureux de pouvoir vous représenter et comptons sur votre précieuse collaboration dans cet exercice.

Le Conseil d'établissement, chapeauté par l'ASIPE, se réunit à raison de 4 fois durant l'année scolaire. En fonction des demandes, de la préparation des séances et des projets en cours, nous pouvons être amenés à nous rencontrer plus fréquemment.

Quel est notre rôle ?

Nous sommes vos interlocuteurs pour toutes les questions en lien avec vos enfants et l'organisation de la journée autour de l'école. Par ceci, nous entendons que nous sommes vos relais pour les questions en lien avec les transports, la sécurité sur le chemin de l'école, la cour de récréation, l'avant et l'après-école notamment.

Comment entrer en contact avec nous ?

Nous vous donnons rendez-vous le 7 octobre 2025 (lieu à définir) pour une assemblée des parents.

Nous avons également une adresse e-mail disponible : parents@asipe-broye.ch

Nous nous engageons à traiter toutes vos remarques constructives et souhaits d'amélioration dont vous pourriez nous faire part.

Liste des contacts et liens utiles

Contact

ASIPE (administration)
026 662 68 00
info@asipe-broye.ch
Rue Derrière la Tour 6
1530 Payerne

ASIPE (direction parascolaire)
026 662 68 00
parascolaire@asipe-broye.ch
Rue Derrière la Tour 6
1530 Payerne

UAPE Croc'Bonheur
026 660 08 50
crocbonheur@asipe-broye.ch
Rue à Thomas 9
1530 Payerne

UAPE Le P'tit Château
079 829 71 70
lepitiichateau@asipe-broye.ch
Route du Vully 9
1543 Grandcour

UAPE Croc'Banquise
026 662 67 96
crocbanquise@asipe-broye.ch
Rue du Collège 5
1562 Corcelles

AUAPE Croc'Odile
026 662 67 95
crocodile@asipe-broye.ch
Rue des Vernes 21
1530 Payerne

UAPE Le P'tit Bosset
026 662 67 97
ptit.bosset@asipe-broye.ch
Sentier Sous-Bosset 2
1523 Granges-près-Marnand

ARAJ
026 557 30 54
arajbroye@vd.ch
Rue des Terreaux 1
Case postale 87
1530 Payerne

Bibliothèque DLT
026 557 31 93
bibliotheque@asipe-broye.ch
Rue Derrière la Tour 6
1530 Payerne

Bibliothèque Valbroye
026 668 54 72
bibliotheque.valbroye@asipe-broye.ch
Rue de Sous-Bosset 2
1523 Granges-près-Marnand

Transports scolaires
HelvéCie SA
079 581 22 39 (hotline)
ASIPE@helvecie.ch
Route de l'Estivage 12
CP 46
CH-1580 Avenches
www.helvecie.ch

Liens utiles

ASIPE | www.asipe-broye.ch

Etablissement primaire de Payerne – Corcelles et environs (EPPC)
www.ep-payerne-corcelles.ch

Etablissement primaire de Payerne – Granges et environs (EPPG) | www.eppg.ch

Etablissement secondaire de Payerne et environs (ESPE) | www.es-payerne.ch

ARAJ Broye (réseau d'accueil de jour)
www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour/

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-et-de-la-pedagogie-specialisee-dgeo/

Commune de Payerne | www.payerne.ch

Commune de Corcelles-près-Payerne | www.corcelles.ch

Commune de Missy | www.missy.ch

Commune de Chevroux | www.chevroux.ch

Commune de Grandcour | www.grandcour.ch

Commune de Trey | www.trey.ch

Commune de Valbroye | www.valbroye.ch

Commune de Villarzel | www.villarzel.ch

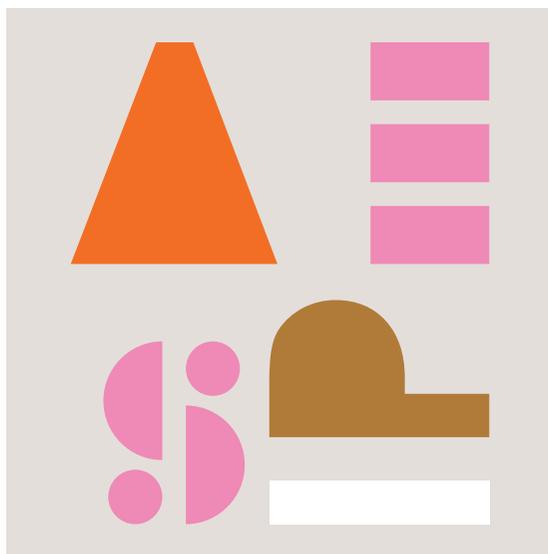
Commune d'Henniez | www.commune-henniez.ch

As'trame Vaud (deuil, maladie, séparation des parents) | www.astrame.ch
021 648 56 56 | info@astrame.ch

Association Rendez-vous des Parents (rencontres entre parents) | www.rdv-des-parents.ch
078 669 51 59 | info@jardin-des-parents.ch

La main tendue | www.143.ch/fr/

SOS 0-18 (Aide aux mineurs jusqu'à 18 ans) | www.jchardonnens.wixsite.com/sos0-18



ASIPE